

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POITIERS - 8602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/01/2025 - 310 - 2013 B 00248 - 792 051 856 - AUDIT EXPERT

n° de
dépôt



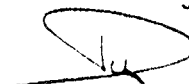
n° de
gestion

370

21 JAN. 2025

1313248

n° de
facture



n° de
chron.

Sarl AUDIT EXPERT

5 Rue Joseph Meister

86000 POITIERS

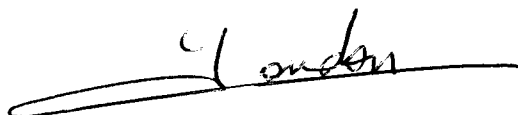
Exercice clos le : 30 septembre 2024

APE : 6920Z

SIRET : 79205185600021

Copie certifiée conforme à l'original

Laurent JORDON



SAS BEFEX

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
5 bis avenue de Reims - 02200 SOISSONS

Tél : 03.23.59.96.76 Fax : 03.23.59.96.79 E-mail : accueil@befex.fr



138 - AUDIT EXPERT
BILAN BIC - ACTIF

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

ACTIF	Valeurs au 30/09/24			Valeurs au 30/09/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	210 000,00		210 000,00	210 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 773,31	4 773,31		119,73
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	214 773,31	4 773,31	210 000,00	210 119,73
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	170,84		170,84	138,72
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	8 520,00		8 520,00	
Autres créances (3)	65 807,43		65 807,43	1 946,75
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	1 650 340,00		1 650 340,00	1 886 929,85
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	142 408,10		142 408,10	107 646,85
Charges constatées d'avance (3)	285,76		285,76	287,17
TOTAL (II)	1 867 532,13		1 867 532,13	1 996 949,34
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 082 305,44	4 773,31	2 077 532,13	2 207 069,07

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

138 - AUDIT EXPERT
BILAN BIC - PASSIF

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

PASSIF	Valeurs au 30/09/24	Valeurs au 30/09/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 250 000.00)	250 000,00	250 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	25 000,00	25 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 131 701,13	1 274 437,57
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	483 863,44	457 263,56
SITUATION NETTE	1 890 564,57	2 006 701,13
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 890 564,57	2 006 701,13
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (I)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	106 942,58	114 198,65
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 880,00	2 880,00
Dettes fiscales et sociales	77 144,98	83 289,29
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	186 967,56	200 367,94
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 077 532,13	2 207 069,07
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	186 967,56	200 367,94
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

ANNEXE

138 - AUDIT EXPERT

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le .

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

138 - AUDIT EXPERT

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

138 - AUDIT EXPERT

ANNEXE COVID-19

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

Ces comptes sont également établis en fonction des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables, relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement COVID-19 dans les comptes et situations clos à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Pour établir les informations à fournir dans l'annexe relatives aux conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'Autorité des Normes Comptables recommande deux approches alternatives : l'approche ciblée ou l'approche d'ensemble. La première présente les principaux impacts jugés pertinents, la seconde s'attache à présenter l'ensemble des impacts, leurs interactions et leur incidence sur les agrégats usuels.

Poste	Exercice 2024 réel (1)	Impact COVID-19			Exercice 2024 retraité de l'impact COVID- 19 (5) = (1) + (4)
		Impact Brut (2)	Impact mesures de soutien (3)	Impact net (4) = (2) - (3)	

138 - AUDIT EXPERT
ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Fonds commercial		210 000		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers			
		Matériel de transport	4 773		
		Matériel de bureau & info., mobilier			
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	4 773		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			214 773		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Fonds commercial				210 000	
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.					
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts, aménagts d.				
		Matériel de transport			4 773	
		Mat.bureau. info., mob.				
		Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			4 773	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					214 773	

138 - AUDIT EXPERT

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	4 654	120		4 773
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		4 654	120		4 773
TOTAL GENERAL		4 654	120		4 773

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements										
Fonds commercial										
Autres immobs incorporelles										
TOTAL										
Constr. Immo. corpor.	Terrains									
	Sur sol propre									
	Sur sol autrui									
	Inst. agenc. et amén.									
	Inst. techniques mat. et outil.									
	Inst. gales, agenc. am divers									
	Mat. transport									
	Mat. bureau mobilier									
Emballages récup. divers										
TOTAL										
Frais d'acquisition de titres de participations										
TOTAL GÉNÉRAL										
Total général non ventilé										
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net a la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler										
Primes de remboursement des obligations										

138 - AUDIT EXPERT

ACTIF CIRCULANT - CRÉANCES

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		8 520	8 520	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	1 807	1 807	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)		60 000	60 000	
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		4 000	4 000		
Charges constatées d'avance		286	286		
TOTAUX			74 613	74 613	
Renvois	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)					

138 - AUDIT EXPERT

DÉTAIL CHGES CONSTATÉES D'AV.

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

Désignation de l'entreprise AUDIT EXPERT

Numéro de siret 79205185600021

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA Assurances			286		
Total des charges constatées d'avance			286		

138 - AUDIT EXPERT

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

Désignation de l'entreprise AUDIT EXPERT
Numéro de siret 79205185600021

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Désignations	Montant
Total des produits à recevoir	

138 - AUDIT EXPERT

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		2 880	2 880		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		7 375	7 375		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	9 041	9 041		
	Taxe sur la valeur ajoutée	60 729	60 729		
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes & assimilés					
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		106 943	106 943		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		186 968	186 968		
Renvois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			
	(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés			

138 - AUDIT EXPERT

COMPTES RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 880
Dettes fiscales et sociales	7 375
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	10 255

SARL AUDIT EXPERT
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 250 000 €
Siège social : 5 Rue Joseph Meister
86000 POITIERS
792 051 856 RCS POITIERS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 10 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 janvier,
A 14 heures,

La société FINACLAIN, associée unique,
Représentée par Monsieur Laurent JOUDON, Président de la société SAS FINACLAIN et Gérant de la SARL AUDIT EXPERT,
Demeurant 11 Rue d'Argent – 86000 POITIERS,

Propriétaire de la totalité des 25 000 parts sociales de 10 € composant le capital social de la société SARL AUDIT EXPERT,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société AUDIT EXPERT, Monsieur Laurent JOUDON, Président de la société FINACLAIN, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à disposition dans les délais légaux.

2. A pris les décisions suivantes :

- Rapport de gestion établi par le Gérant,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

LJ

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 483 863.44 € de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter

Bénéfice de l'exercice	483 863.44 €
Auquel s'ajoute le comptes « Autres réserves »	1 131 701.13 €

Formant une somme distribuable de	1 615 564.57 €
A la réserve légale	0 €
A titre de dividende global à l'associée unique	480 000.00 €
Le solde au compte « Autres réserves »	1 135 564.57 €

Total égal à la somme distribuable	1 615 564.57 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 1 410 564.57 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 10 janvier 2025

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes ouvrant droit à abattement
2021	34 000 € (à la personne physique)
2022	34 000 € (à la personne physique)
2023	600 000 € (à la personne morale)

TROISIEME DECISION

L'associée unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération du Gérant, Monsieur Laurent JOUDON, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société AUDIT EXPERT
Laurent JOUDON, Gérant



SARL AUDIT EXPERT
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 250 000 €
Siège social : 5 Rue Joseph Meister
86000 POITIERS
792 051 856 RCS POITIERS

ANNEXE AU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE
DU 10 JANVIER 2025

CONVENTIONS PASSEES ENTRE LA SOCIETE
ET LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA PERSONNE MORALE ASSOCIEE UNIQUE

I CONVENTION I - Cotisations sociales du gérant Monsieur Laurent JOUDON, prises en charge par la société :

- * Cotisations obligatoires : 13 213 €
- * Cotisations facultatives : 914.88 €

II CONVENTION II - Frais de mission et de déplacement remboursés à Monsieur Laurent JOUDON :

- * Indemnités Kilométriques et autres frais de déplacements: 10 894.60 €

III CONVENTION III - Compte courant ouvert au nom de Monsieur Laurent JOUDON dans les livres de la société :

- * Solde au 30/09/2024 : 106 942.58 €

Ce compte courant a été rémunéré au titre de l'exercice clos au taux de 5.93 %.

IV CONVENTION IV – Bail entre la SCI JARDIN DES SENS et la SARL AUDIT EXPERT

La location des locaux est acceptée et consentie par la SCI JARDIN DES SENS à la SARL AUDIT EXPERT moyennant un loyer annuel de six mille (6000) euros hors taxes et sept mille deux cent (7200) euros toutes taxes comprises, payable trimestriellement et d'avance, le 5 de chaque trimestre, par termes de mille cinq cent (1500) euros hors taxes et mille huit cent (1800) euros toutes taxes comprises. A ce loyer trimestriel viennent se rajouter les charges pour trois cent (300) euros hors taxes et trois cent soixante (360) euros toutes taxes comprises.

SARL AUDIT EXPERT
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 250 000 €
Siège social : 5 Rue Joseph Meister
86000 POITIERS
792 051 856 RCS POITIERS

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 10 JANVIER 2025

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 483 863.44 € de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter

Bénéfice de l'exercice	483 863.44 €
Auquel s'ajoute le comptes « Autres réserves »	1 131 701.13 €

Formant une somme distribuable de	1 615 564.57 €
A la réserve légale	0 €
A titre de dividende global à l'associée unique	480 000.00 €
Le solde au compte « Autres réserves »	1 135 564.57 €

Total égal à la somme distribuable	1 615 564.57 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 1 410 564.57 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 10 janvier 2025

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes ouvrant droit à abattement
2021	34 000 €
2022	34 000 €
2023	600 000 €

Certifié conforme
La Gérance



SARL AUDIT EXPERT
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 250 000 €
Siège social : 5 Rue Joseph Meister
86000 POITIERS
792 051 856 RCS POITIERS

RAPPORT DE GESTION
DE LA GERANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

Le soussigné Monsieur Laurent JOUDON, gérant de la société SARL AUDIT EXPERT, et représentant permanent de la personne morale FINACLAIN, associée unique, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Le volume d'activité s'est développé avec une augmentation du chiffre d'affaires de 88 090.01 € par rapport à l'exercice précédent (+13.27 %).

La gestion rigoureuse des coûts de fonctionnement et des charges externes de même que la rémunération modérée du Gérant se sont traduites par la progression de la valeur ajoutée, de l'excédent brut d'exploitation et du résultat d'exploitation.
La structure financière se développe raisonnablement.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2024, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler à l'exception de la société FINACLAIN devenue associée unique en date du 7 novembre 2023 suite à l'apport de titres réalisé.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous poursuivons nos efforts pour développer l'activité tout en maîtrisant les charges.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est précisé qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients se décomposent, par date d'échéance, comme suit :

Dettes fournisseurs	Solde au 30 septembre 2024	Solde au 30 septembre 2023
Paiement à 30 jours	0 €	0 €
Paiement à 45 jours	0	0

Païement à 60 jours	0	0
Païement à 90 jours	0	0
Païement > à 90 jours	0	0
TOTAL	0 €	0 €

Créances clients	Solde au 30 septembre 2024	Solde au 30 septembre 2023
Païement à 30 jours	8 520 €	0 €
Païement à 45 jours	0	0
Païement à 60 jours	0	0
Païement à 90 jours	0	0
Païement > à 90 jours	0 €	0 €
TOTAL	8 520 €	0 €

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif sachant que l'exercice clos au 30 septembre 2023 était d'une durée de 12 mois.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 751 673 € contre 663 588 € pour l'exercice précédent,

Le montant des traitements et salaires s'élève à 65 697 € contre 39 361 € pour l'exercice précédent,

L'effectif salarié moyen s'élève à 0 contre 0 pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 152 671 € contre 120 741 € pour l'exercice précédent,

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 599 007 € contre 542 848 € pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 32 833 € (52 909 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 631 839 € contre 595 757 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -45 € contre -45 € pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 147 976 € contre 138 493 € pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024 se solde par un bénéfice de 483 863 € contre un bénéfice de 457 264 € pour l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 077 532 € contre 2 207 069 € pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 483 863.44 € qui recevrait l'affectation suivante :

Origine du résultat à affecter

Bénéfice de l'exercice	483 863.44 €
Auquel s'ajoute le comptes « Autres réserves »	1 131 701.13 €

Formant une somme distribuable de	1 615 564.57 €
A la réserve légale	0 €
A titre de dividende global à l'associée unique	480 000.00 €
Le solde au compte « Autres réserves »	1 135 564.57 €
Total égal à la somme distribuable	1 615 564.57 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 1 410 564.57 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 10 janvier 2025

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes ouvrant droit à abattement
2021	34 000 € (à la personne physique)
2022	34 000 € (à la personne physique)
2023	600 000 € (à la personne morale)

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associée unique, en annexe au procès-verbal.

Laurent JOUDON
Gérant

